

escroquerie avec faux et usage de faux

Par ANPHI, le 14/01/2020 à 16:11

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement avec deux colocataires à Lyon 69006

Il y a une chaudière xxxxxx à gaz entretenue par xxxxxx

En 2018 un technicien passe pour l'entretien et m'informe que la chaudière est obsolète, qu'il n'existe plus de pièces de rechange et qu'en cas de panne il faudra la changer .D'autre part la nouvelle chaudière devra être changée de place.

Devant de telles conditions je fais passer la société yyyyy qui entretient deux chaudières dans une autre résidence. Cette dernière ne comprend pas pourquoi il faudrait la changer de place en cas de remplacement.

En 2019 le tecnicien xxxxxx passe et alors que la chaudière fonctionne parfaitement bien, il trouve une fuite de gaz et refuse de redémarrer la chaudière dans ces circonstances et il faut la changer car il n'y a pas de pièce de rechange.

Je refais passer la société yyyyyy et stupéfaction! le technicien ne trouve aucune fuite de gaz, par contre on a cassé la bougie d'allumage et le bulbe du corp de chauffe.

Pour moi il y a faux et usage de faux dans le but de me faire changer ma chaudière de façon anticipée.

En conséquence j'ai envoyé un courrier avec AR au directeur de chez xxxxxx pour lui demander de me rembourser le passage de son technicien, celui de yyyyyy ainsi que le montant du changement de la chaudière soit 109,48€ 168,30€ et 6.191,69€; ça fait dix jour et je n'ai pas de réponse.

Je voudrais savoir de quelle juridiction relève ce délit ?

Par Visiteur, le 14/01/2020 à 17:15

Boni

Je vous invite à prendre contact avec une association de consommateurs locales, type UFC. Ils sont habitués à ce genre de problème et vous guideront dans la procédure.

Par **P.M.**, le **14/01/2020** à **18:42**

Bonjour,

C'est le Tribunal Judiciaire qui serait compétent (ancien Tribunal d'Instance) sauf dépôt de plainte...

Par **ANPHI**, le **15/01/2020** à **09:32**

C'est déjà fait, merci.